

Les MANPETIT, entre Bordeaux et la Guadeloupe

Bernadette et Philippe Rossignol

Nous avons présenté cette famille dans notre revue familiale « Ancêtres antillais » : numéros 14 (mars-avril 1979), 22 (janvier-août 1981), 25 (janvier-juin 1982). Cette revue, déposée aux archives départementales de la Guadeloupe et aux archives d'outre mer, alors au ministère, rue Oudinot, étant restée assez confidentielle, nous allons en reprendre les éléments, en actualisant la généalogie, grâce aux mises en ligne des registres de Bordeaux et de la Gironde.

Les premières générations, protestantes, nous avaient été communiquées par Paul Louis Coÿne, éminent généalogiste bordelais ¹. Il avait publié une remarquable étude sur les « Familles protestantes de Bordeaux au XVIIe siècle » ² et nous a transmis et commenté de nombreux renseignements sur les Manpetit.

Ces familles protestantes bordelaises, qui représentaient de 1 500 personnes en 1610 à 2 000 en 1680, à peu près, soit 4 % de la population de la ville, représentaient en fait 10 % du « Tout Bordeaux » par leur grand nombre de nobles et surtout de bourgeois parmi lesquels les « marchands » formaient la grande majorité.

1 Pierre MANPETIT

protestant, marchand, habitant à Bordeaux ³ ; avitailleur du château Trompette (serment le 23/09/1643) ⁴

o ca 1590

+ 14/11/1666 Bordeaux

Cm 10/11/1623

x 1623 Marie BONHOMME, fille de Bertrand, marchand bourgeois de Bordeaux, et Isabeau CASSAIGNE

+ /1663

1 Pierre MANPETIT x 1623 Marie BONHOMME

Les registres du culte protestant du temple de Bègles sont conservés de 1675 à la révocation de l'édit de Nantes en 1685 puis reprennent de juin 1753 à 1792.

1 Pierre MANPETIT

bourgeois de Bordeaux (tableau de 1663) ⁵

o 1623/1624

¹ 1923-2014 http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_coyne_paul.htm

² Généalogie du Sud Ouest. Centre Généalogique du Sud-Ouest N° 9, 1980, p. 13 à 25.

³ Le 17/15/1547 un Micheau MANPETIT, de la ville de Sauvetat de Caumont, vendait 60 quintaux de chanvre à livrer au port de La Réole (Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise, volume 1, de Francisque Michel, 1809-1887). Nous ne savons pas s'il s'agit de la même famille.

⁴ Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783 (Volume 3, p. 212).

⁵ Livre des bourgeois de Bordeaux, XVIIIe siècle : 1762 et 1769 Archives historiques du département de la Gironde, Jules Lépicié, 1898, tome 33, sur Gallica, indexé par Geneanet (voir la cinquième génération).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 28 (+) 29/01/1675 Bordeaux, Temple de Bègles, bourgeois de Bordeaux, 51 ans environ ; en présence de Jean Jacques et Jacques Manpetit, frères, bourgeois et marchands de Bordeaux

Cm 20/05/1652 M^e Bassibey, Bordeaux (notaire protestant)

x 1652 Jeanne JONCHET, fille de Jean, bourgeois et marchand, et Philippe POITEVIN
+ 1686/

2 Jean Jacques MANPETIT

bourgeois et marchand de Bordeaux ; établi à Dublin en Irlande ⁶

Testament mutuel 14/08/1660 M^e Jacob Despiet à Bordeaux, révoqué 08/08/1679 ⁷

+ après le 16/05/1687

Cm 03/03/1655 M^e Virevalois à Bordeaux

x 1655 Marie BOUEY

+ après le 25/06/1687

ax Daniel BORDERIE

3 Madeleine ou Marguerite MANPETIT

+ 1666/

x /1663 Jean **RENAC**, procureur à la Chambre de l'Edit

+ 1666/

4 Jacques MANPETIT

bourgeois et marchand de Bordeaux ; probablement émigré à la Révocation de l'Édit de Nantes : dit « *hors du royaume* » au mariage de sa fille en 1699

+ 1685/

x après le 21/09/1663, Suzanne (de) LUPPÉ, fille de + Jean, bourgeois de Bordeaux en 1636, banquier, et Marie FONDENIE, émigrés à la Révocation de l'édit de Nantes ⁸

+ 1689 Londres

5 Pierre MANPETIT

infirmes (! 21/09/1663)

+ 1666/

6 David MANPETIT

cité le 21/09/1663 ; enfui après 1685 ?

o 1635/1636

abjuration sous la contrainte 28/11/1685 Bordeaux, 49 ans

+ 1685/

⁶ A.D. Gironde 3 E 5046 folio 186 M^e Dufau (voir ci-après descendance de Jean Jacques Manpetit et Marie Bouey).

⁷ A.D. Gironde 3 E 24859 folio 1046 M^e Jacob Desplet, Bordeaux. : le 14/08/1660, testament R.P.R. mutuel de Jean Jacques MANPETIT, bourgeois et marchand de Bordeaux, et de Marie BOUEY, son épouse. Héritier de Jean Jacques Manpetit : l'enfant dont sa femme est enceinte. Héritiers de Marie Bouey : Daniel BORDERIE, son fils du premier lit avec feu Daniel Borderie, et l'enfant qu'elle porte, par moitié. Testament révoqué le 8 août 1679 par avenant en marge (communiqué par P. L. Coÿne).

⁸ Les protestants originaires du Béarn et du Pays basque à Bordeaux au XVIIe siècle, P. L. Coÿne, CEPB bulletin 31 p. 12 http://www.cepb.eu/Accueil/Articles/BULL31_Coyne.pdf.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Troisième génération

1.1 Pierre MANPETIT x 1652 Jeanne JONCHET

1 Philippe MANPETIT (fille)

o 1654/1655

+ 07 (+) 08/04/1676 Bordeaux, Temple de Bègles, 21 ans ; en présence de Jacques Manpetit, bourgeois et marchand de Bordeaux [son oncle]

2 Jean Jacques MANPETIT dit « le jeune »

bourgeois et marchand de Bordeaux

cité dans un acte du 02/01/1685 de M^e Cazenove à Bordeaux : « fils unique »

+ 1685/⁹

2 Jean Jacques MANPETIT x 1655 Marie BOUEY

A.D. Gironde 3E 5046 folio 186 M^e Dufau : le 7 mai 1687 Marie BOUEY, femme séparée de biens du Sr Jean Jacques MANPETIT, « *depuis longtemps en Irlande* », habitant rue Bouqueyre, paroisse Saint Michel à Bordeaux, autorisée par justice, emprunte 900 livres au Sr Jacques Caulet, bourgeois et marchand de Bordeaux. Le sr Pierre Manpetit, majeur de 25 ans, « *ainsi qu'il a déclaré sous serment* », se porte caution de ladite Bouey sa mère.

A.D. Gironde 3E 24859 folio 1046 M^e Jacob Desplet, Bordeaux : 14 août 1660, testament R.P.R. mutuel de Jean Jacques MANPETIT, bourgeois et marchand de Bordeaux, et de Marie BOUEY, son épouse. Héritier de Jean Jacques Manpetit : l'enfant dont sa femme est enceinte. Héritiers de Marie Bouey : Daniel BORDERIE, son fils du premier lit avec feu Daniel Borderie, et l'enfant qu'elle porte, par moitié. Testament révoqué le 8 août 1679 par avenant en marge.

A.D. Gironde 3E 3060 folio 597 M^e Cazenove, Bordeaux : 25 juin 1687, Contrat de mariage de Pierre MANPETIT, bourgeois et marchand de Bordeaux, habitant rue Bouquière, fils de Sr Jean Jacques Manpetit, actuellement hors du royaume, et de Dlle Marie BOUEY, d'une part, et Dlle Anne ARBOUIN, née à Pons en Saintonge, logée à Bordeaux chez le sr Jean SARRAZIN son oncle, fille de M^e François Arbouin, procureur fiscal de Pons, et de Dlle Marguerite CHABIRAUD (ou CHABIRAND), d'autre part.

(références communiquées par P.-L. Coÿne)

1 **Pierre MANPETIT**

garde de M. le maréchal de Montrevel en 1690 ¹⁰

bourgeois et marchand, paroisse Sainte Colombe

bourgeois et marchand de Bordeaux, habitant rue Bouqueyre, paroisse Saint Michel, à Bordeaux en 1687

o 1660/1661

+ 28 (+) 29/04/1717 Bordeaux, Saint Projet ; bourgeois et marchand de Bordeaux, 55 ans, mari de défunte Anne Arbouin (sic) ; décédé « *dans la rue Saint Projet en une maison de Mme Duplessi, veuve, à 6 h du soir* » ; « *a été enseveli le lendemain dans*

⁹ Etat des nouveaux convertis AD Gironde, G/898 : demeurait avec sa mère rue Bouquière, paroisse Saint Michel.

¹⁰ AN TT 180, biens des religionnaires fugitifs. Même source pour le décès.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

l'allée qui conduit à Notre Dame de Pitié et quasi tout auprès dans une sépulture que messieurs les ouvriers et moy curé lui avons concédée pour lui seulement »

Cm 25/06/1687 M^e Cazenove, Bordeaux

ax 1687 Anne ARBOUIN, fille de M^e François, procureur fiscal de Pons ¹¹, et Marguerite CHABIRAUD

o Pons en Saintonge (Charente Maritime, 17)

+ /1704

Cm 13/01/1704 M^e Lespine à Bordeaux

bx 1704 Isabeau BOURGEOIS

+ 23 (+) 24/12/1711 Blanquefort (Gironde, 33)

ax Mathieu de LA BORDE, procureur à Blanquefort

4 Jacques MANPETIT x 1663/ Suzanne de LUPPÉ

des enfants morts en bas-âge et :

1 Marie MANPETIT

+ après le 24/08/1699

Cm 26/07/1684 M^e Cazenove, Bordeaux

ax 01/10/1684 Bordeaux, temple de Bègles, Jean **de SANSERDOS** ou **SAINT SARDOS**, fils d'Isaac, bourgeois de Leyrac en Condomois, et Suzanne de LAPORTE ¹²

bx 1691 ¹³ Joris **VAN HAMSTAEDE**, raffineur de sucre, fils de Daniel, marchand à Amsterdam, et Elisabeth HOMBOURS

o Amsterdam ?

+ 27/11/1695

sans postérité

Cm 03/07/1699 M^e Cazenove

cx 1699 Antoine **de BROCAS**, écuyer

2 Marie Suzanne MANPETIT

o 13 b 16/12/1676 Bordeaux, temple de Bègles ; p Sr David Manpetit, oncle paternel ;
m Marie Suzanne Luppé, tante maternelle

+ 03/09/1678 Bordeaux ; 4 h du matin, 20 mois 20 jours

3 Marguerite MANPETIT

citée en 1684 au contrat de mariage de sœur

La descendance ne continue que par Pierre Manpetit et sa première épouse.

¹¹ Pons (Charente Maritime, 17) Saint Martin, 28/05/1692 (+) dans notre cimetière avec les cérémonies de l'église catholique, Maître François Arbouin, nouveau catholique, procureur fiscal des ville et siège de Pons, après avoir reçu les derniers sacrements

¹² « Les familles protestantes de Bordeaux: d'après les registres de l'état civil » Pierre Meller, 1902, I 8/7 p. 22, GG 809 et Dictionnaire des familles protestantes de Bordeaux au XVIIe siècle de P.-L. Coÿne.

¹³ CGSO Bulletin 12, 1984, p 51. Même source pour la date de décès.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Quatrième génération

Nota : seules 3 paroisses de Bordeaux faisaient fonction de baptistères, Saint André, Saint Seurin et Sainte Croix.

2.1a Pierre MANPETIT x 1687 Anne ARBOUIN

1 **Georges MANPETIT**

bourgeois et marchand de Bordeaux

o 1688/1689

+ 20 (+) 21/12/1760 Bordeaux, Saint Michel ; 71 ans, dans sa maison rue Hugla
Cm 21/03/1722 M^e Bernard (voir les Documents)

x 27/04/1722 Blanquefort (Gironde, 33) Susanne FAUGEROUS, fille de Joseph,
bourgeois de Bordeaux, et Marguerite DUVIGNAU

o 11 b 14/11/1703 Bordeaux Saint André ; parents de la paroisse Sainte Eulalie ; p Mr
Mtre Adam Billaud, prêtre docteur en théologie et curé de Saint Aubin au diocèse de
Bordeaux ; m Susanne Serizier demoiselle

+ /1773

2 Marie MANPETIT

o 18 b 20/02/1690 Bordeaux, Saint André, parents de la paroisse Sainte Colombe ;
p Jean Jacques Manpetit ; m Marie Bouey

x 09/06/1722 Bordeaux, Sainte Eulalie, Pierre **LEBLANC**, écuyer, fils de + Martial,
conseiller en la cour des Aides de Guyenne, et Jeanne de MAUGRAIN, qui s'était
opposée au mariage malgré trois actes respectueux

o Libourne

bx 17/09/1753 Bordeaux, Saint Vincent de Moulon, Marie LAVERGNE, fille d'Antoine,
architecte, et Louise BRISSON

d'où postérité

Cinquième génération

2.1a.1 Georges MANPETIT x 1722 Suzanne FAUGEROUS

Livre des bourgeois de Bordeaux, XVIII^e siècle (Archives historiques du département de la Gironde, Jules Lépicié, 1898, tome 33, sur Gallica, indexé par Geneanet) :

1^{er} septembre 1762, n° 892, Manpetit frères et sœurs (Joseph, capitaine de navire, Michel et Guillaume Marin¹⁴, Marie, Susanne et Marie) ont prouvé descendre de Pierre Manpetit qui fit vérifier sa qualité de bourgeois au tableau de 1663, folio 250 recto.

17 mai 1769, n° 1439, Joseph, Guillaume et Joseph Michel Maupetit (sic), frères, ayant présenté en Jurade les lettres de bourgeoisie de feu Pierre Maupetit leur aïeul, inscrites au tableau de 1663 et prouvé leur descendance directe, seront inscrits au présent tableau, pour eux et leurs successeurs en ligne directe jouir des privilèges de la bourgeoisie.

Dans cette famille de bourgeois de Bordeaux, un des frères (Michel) est négociant à Bordeaux, un autre aux Antilles (Guillaume), un autre négociant et capitaine de navire entre Bordeaux et les Antilles (Joseph). Même schéma dans la génération suivante.

¹⁴ Ou lire « Guillaume, Marie »

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1 Joseph MANPETIT

o 06 b 07/02/1723 Bordeaux Saint André (1603) ; parents de la paroisse Saint Michel ;
p Joseph Faugerous ; m Manpetit (prénom oublié)
+ /1762

2 Marguerite MANPETIT

o 11 b 14/04/1724 Bordeaux Saint André (424) ; parents de la paroisse Sainte Colombe ;
p Pierre Leblanc, écuyer ; m delle (Marguerite) Duvignau Faugerous
+ /1762

3 Marie MANPETIT

marraine de sa sœur Marie en 1733
+ 1762/

4 Susanne MANPETIT

o 23 b 24/06/1727 Bordeaux Saint André (475) ; parents de la paroisse Saint Michel ;
p Joseph Manpetit son frère ; m Susanne Faugerous sa tante
+ 1736/1762

5 Jean MANPETIT

o 31/10 b 01/11/1729 Bordeaux Saint André (417) ; parents de la paroisse Saint Michel ;
p Jean Tourat, oncle maternel ; m Jeanne Duvignaud son épouse, tante
+ /1762

6 Joseph MANPETIT

signe Manpetit aîné aux baptêmes de ses enfants
capitaine de navire entre Bordeaux et les îles ¹⁵

gérant de cargaison à **Pointe à Pitre** à partir de 1783, sans doute en lien avec son frère
Michel, négociant à Bordeaux, laissant à Bordeaux sa femme et ses 6 enfants âgés de
12 à 6 ans !

Il est présent à l'enterrement, en 1783, de Jean Pierre Charchevant, un capitaine de
navire âgé de 50 ans, natif de Bordeaux et en 1785 de Jean Parris Laconfourque,
capitaine du navire le Persévérant de Bordeaux, âgé de 50 ans, natif de Langoiran,
près de Bordeaux. Deux capitaines de navire bordelais de son âge. Il est encore là, en
1784, pour le mariage de Silvestre Lombard, un négociant de la région de Tarbes, et
pour l'enterrement de l'épouse de Jean Baptiste Gimbal, négociant et de celle du sieur
Lartigue-Saint-Félix, négociant ; et en 1785 pour l'enterrement de Pierre Boulain, un
négociant natif de... Bordeaux ! Des capitaines de navires, des négociants, des
bordelais : on s'installe « aux îles »... mais on ne renie pas les siens !

o 09 b 10/10/1731 Bordeaux Saint André (1156) ; parents de la paroisse Saint Michel ;
p et m Joseph et Marie Fougeroux (sic) ses frère et sœur (pas de Marie dans les
enfants précédents ; il peut s'agir de Marguerite ou d'une Marie baptisée dans une
autre paroisse en 1725-26)

testament 16/01/1787 M^e Dussau père, Pointe à Pitre, trois jours avant son décès, chez
le sieur La Chapelle, négociant, « *en un appartement au second donnant sur la grande
rue* ». Ses témoins sont le sieur la Chapelle et le sieur François Agasse, lui aussi

¹⁵ Voir en fin d'article dans les Documents l'affaire des moèdes rognées à Saint Pierre de la
Martinique.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

gérateur de cargaison. Ses héritiers sont ses cinq enfants, résidant à Bordeaux. Son exécuteur testamentaire sera son ami, Jean Métivier, négociant à Pointe à Pitre, qu'il prie de faire passer en France à ses enfants « *le peu de bien qu'il peut avoir en cette colonie* ».

+ 19/01/1787 Pointe-à-Pitre, 57 ans

témoins du mariage : Pierre Nau, bourgeois de Bordeaux père de l'épouse ; Jean Sangués, praticien, parent de l'époux, de la paroisse Saint Michel ; Michel Manpetit, capitaine de navire, de la paroisse Saint Michel, frère de l'époux ; Jean Faucher, cleric de M. Duprat, de la paroisse Puy Paulin ; signatures de Marie Manpetit Alary, Susanne Manpetit et Angélique Manpetit

x 31/12/1766 Bordeaux, Puy Paulin (591), Françoise Angélique NAU, fille de Pierre NAU DUMONTET, bourgeois et ancien greffier du parlement de Bordeaux ¹⁶, et Marguerite LASSIME

o ca 1737 Castelmoron d'Albret ?

+ 26 (+) 27/05/1785 Bordeaux, Saint Eloi ; 47 ans, épouse de Joseph Manpetit, capitaine de vaisseau

(+) dans l'église

7 Marie MANPETIT

en 1793, veuve Mézin, 53 ans, marchande de morue à Bordeaux avec sa sœur Marie (voir celle-ci)

o 25 b 27/03/1733 Bordeaux Saint André (1145) ; parents de la paroisse Saint Michel ; père absent ; p et m Joseph et Marie Manpetit ses frère et sœur

+ 1793/

ax /1766 Pierre **ALARY**, officier de marine ¹⁷

bx 10/12/1771 Bordeaux, Saint André (1459), Jean Baptiste Louis **MAIZAIN** (ou **MÉZIN**), bourgeois et négociant de Bordeaux

o Bordeaux, Saint Michel

+ entre le 04/06/1773 (parrain à Bordeaux Saint André) et 1793

ax Jeanne FAGET

8 Susanne MANPETIT

o 30/04 b 01/05/1736 Bordeaux Saint André (1193) ; parents de la paroisse Saint Michel ; p et m Joseph et Susanne Manpetit ses frère et sœur

+ 1762/

9 Guillaume MANPETIT

o 24 b 26/07/1737 Bordeaux Saint André (627) ; parents de la paroisse Saint Michel ; p Guillaume Desais ; m Marie Garat

+ 09/05/1780 **Trois Rivières**, 43 ans

x 15/05/1764 Trois Rivières, Marie PINARD, fille de Gabriel et Marie JOSPITRE

+ 07/11/1812 Trois Rivières, dans sa maison à la Grande Anse, 72 ans

¹⁶ Registres d'enregistrement du Parlement 19 décembre 1749 (1 B 47 et 48) : provision de greffier en chef des affirmations de la Cour pour le Sieur Pierre Nau Dumontet, né le 19 mai 1720 (lieu non précisé) que Pierre Puylauby, décédé le 6 mars 1749, a fait son héritier universel. Dès le 3 janvier 1755, 5 ans après, Pierre Nau Dumontet se démet de cette charge en faveur du Sieur Pierre Grilhon.

¹⁷ Nous ne savons pas si les deux mariages sont ceux de Marie née en 1733 ou de Marie née en 1742.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

10 Joseph puis Joseph **Michel MANPETIT**

« *Pierre Rigaud Marquis de Vaudreuil, Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, ci-devant gouverneur et lieutenant pour le Roy de toute la Nouvelle-France, certifiions que le Sieur Joseph Manpetit, classé au département de Bordeaux, fut reçu au Canada au commencement du mois d'août 1760 capitaine marchand et patron à l'amirauté de Quebec [sic] et que l'ayant précipitamment destiné à aller prendre à la baye des Chaleurs* ¹⁸ *le commandement d'un navire pour transporter des troupes en France, il n'a pu attendre l'expédition de ses lettres. En foi de quoi, lui avons donné le présent certificat et iceluy fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire. Fait à Paris le 1^{er} mars 1761. Signé Vaudreuil et scellé en cyre ardente rouge* ». Le tout est accepté par le roi à Marly le 27 juin 1761 et enregistré à Bordeaux le 2 septembre de la même année.¹⁹

capitaine de navire 1760 ; sondages dans les certificats d'identité et soumissions et passeports des passagers embarqués à Bordeaux dans les années 1763 à 1771 : la Rose Elisabeth, capitaine Manpetit, va à la Guadeloupe en juillet 1765 ; le Don de Dieu, capitaine Manpetit, va à Saint Domingue en mai 1769 ²⁰.

bourgeois habitant sur la paroisse Saint Michel en 1773 au mariage ; négociant (1774-1788) ; ancien négociant demeurant grande rue Saint Jean en 1805

o et b 29/09/1740 Bordeaux Saint André (844) ; parents de la paroisse Saint Michel ; p et m Joseph et Susanne Manpetit ses frère et sœur

+ 20/11/1820 Bordeaux 2, 80 ans

x 06/06/1773 Bordeaux, Saint Pierre (693), Marie Clément COUPERIE, de la paroisse Saint Pierre, fille de + Sr Jean, capitaine de navire, et + Dlle Françoise LAFITTE
+ 1805/1820

11 Marie MANPETIT

Le 13 frimaire an II (03/12/1793) à Bordeaux (50 ans, marchande de morue), condamnée avec la veuve Mézin [sa sœur] à la détention jusqu'à la paix et 20 000 francs d'amende, accusées d'avoir abandonné la cause de la liberté « *pour épouser celle des prêtres menteurs qui ont tout fait pour renverser l'édifice de la République, d'avoir entendu la messe dans des maisons particulières et donné leurs signatures pour l'ouverture des églises, d'avoir constamment persisté dans leurs sentiments aristocratiques...* »²¹

o 13 b 14/07/1742 Bordeaux Saint André (629) ; parents de la paroisse Saint Michel ; p et m Joseph et Marie Manpetit ses frère et sœur (signent)

+ 1793/

12 Joseph MANPETIT

o et b 27/01/1745 Bordeaux Saint André (1052) ; parents de la paroisse Saint Michel ; p et m Joseph et Marie Manpetit ses frère et sœur (signent)

+ /1762

¹⁸ Bras du golfe du Saint-Laurent séparant la péninsule gaspésienne au Québec du Nouveau-Brunswick.

¹⁹ Amirauté de Guyenne 6 B 29. Rappel : en 1759/60, lors de la guerre de 7 ans, l'Angleterre prit le Canada à la France, ce qui fut confirmé par le traité de Paris en 1763.

²⁰ AD 33, 6 B 52 et 53.

²¹ Histoire complète de Bordeaux, de Patrice John O'Reilly et Histoire de la Terreur à Bordeaux, d'Aurélien Vivie.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

13 Susanne Thérèse MANPETIT

- o 11 b 12/08/1747 Bordeaux Saint André (651) ; parents de la paroisse Sainte Eulalie ;
père absent ; p Joseph Faugerous, grand-père ; m Thérèse Bonhomme représentée
par Susanne Manpetit, sœur
+ /1762

Sixième génération

2.1a.1.6 Joseph MANPETIT x 1766 Françoise Angélique NAU

Nous n'avons pas trouvé les premiers baptêmes, recherchés dans les tables des trois paroisses baptistères de Bordeaux et dans les registres protestants. Peut-être à Castelmoron d'Albret dans la famille maternelle ? Mais les registres en ligne ne sont que ceux de l'état civil.

Le journal Le Publicateur du 12 janvier 1838 ²² publie un acte de purge d'hypothèques du 08/12/1837 au greffe de première instance de Bordeaux portant vente de 9 pièces de terre au Bouscat et à Bruges, canton de Bordeaux, dépendant de la succession d'Angélique Nau veuve de Joseph Manpetit, décédée en 1785 laissant pour héritiers 5 fils, Louis, Pierre aîné, Jean, Pierre quatrième et Michel). Louis est décédé laissant pour héritiers ses 4 frères. Pierre Manpetit quatrième a vendu sa part à son frère Pierre aîné (06/11/1819 M^e Mathieu). Immeubles recueillis par Angélique Nau par partage entre elle et Jeanne Nau sa sœur de la succession de Pierre Nau Dumontet leur père.

La vente est poursuivie à la requête de :

- 1 Pierre Manpetit, propriétaire au Lamentin, Guadeloupe,
- 2 Jean Pierre Manpetit, propriétaire aux Abymes, Guadeloupe,
- 3 Catherine Joseph Manpetit, et son époux Arthur Chevalier, entrepreneur à Pointe à Pitre

contradictoirement avec

- 1 Pierre Manpetit aîné, courtier maritime à Bordeaux rue du Puits Descujols
 - 2 Jean Manpetit, interprète de langues étrangères à Bordeaux rue Fondaudège
- en présence de Pierre Manpetit quatrième, domicilié aux Abymes, Guadeloupe

1 Pierre MANPETIT aîné
courtier maritime à Bordeaux
o /1772
+ 1838/

2 Marguerite MANPETIT
o /1772
+ 1776/1785 (baptême le 14/01/1776)

²² Numérisé par Gallica, indexé par Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

3 **Michel Beaulieu MANPETIT**

franc-maçon de la loge La Paix à Pointe-à-Pitre 1806-1807

o 02/12/1771 Bordeaux ²³

+ 1808/ ²⁴

x Élisabeth **DUBOIS DE NORD**, fille de Pierre et Marianne MERCIER

o 20/12/1770 Trois-Rivières (Guadeloupe)

4 Jean Louis MANPETIT

officier de marine marchande

o 03 b 04/06/1773 Bordeaux, Saint André (502) ; père capitaine de navire ; parents de la paroisse Saint Eloy ; p Jean Louis Maisain oncle ; m Susanne Manpetit tante représentée par Marie Manpetit

+ 20/03/1809 Bordeaux 1, célibataire, 35 ans

5 **Pierre MANPETIT** jeune ou quatrième ²⁵

commerçant, administrateur du bureau des huissiers de Grande Terre, habitant propriétaires aux **Abymes**

franc-maçon de la loge L'Aménité de Pointe-à-Pitre 1815

habitant 9 rue de Nozières à Pointe à Pitre (1818)

o et b 14/01/1776 Bordeaux, Saint André (45) ; père capitaine de navire ; parents de la paroisse Saint Eloy ; p Charles Crepeleuve de Crécour; m Dame Marie Marguerite de Lacombe, veuve de noble Jean de Lacombe ; représentés par Pierre et Marguerite Manpetit frère et sœur de la baptisée

+ 09/09/1850 Pointe-à-Pitre, maison de la veuve Olivier Questel, rue Tascher, 75 ans (+) cimetière de famille, habitation Michel Réjouï Manpetit, son fils, aux Abymes

Cm 27 vendémiaire XI M^e Dano

ax 27 vendémiaire XI (20/10/1802) Pointe-à-Pitre, 26 ans, Anne Solitude Marguerite

DUBOIS DE NORD, fille de Pierre et Marianne MERCIER

o 13/10/1781 Les Abymes

+ 09/12/1804 Pointe-à-Pitre

bx 15 vendémiaire XIV (02/10/1805) Pointe-à-Pitre, 29 ans, Françoise Marie **POMMIER**, 14 ans, fille de + Jean Baptiste, habitant, et Marie Christine GAUSSIN (bx Laurent FIDELIN)

o ca 1791 Les Abymes

+ 25 d 26/03/1841 Les Abymes, 49 ans

Descendance 2.1.2.1.5a et 5b

²³ A.N. FN/2/519 (Francs-maçons des loges françaises aux Amériques, E. Escalle et M. Gouyon-Guillaume).

²⁴ Dit « absent » de 1809 à 1820. Jugement rendu le 11/06/1831 à Pointe à Pitre à l'effet de constater son absence. (SG/Gua/154, d 1007)

²⁵ Dit Pierre Manpetit quatrième dans l'acte de 1837-38 : c'est le quatrième fils.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

6 Jean MANPETIT

interprète de langue espagnole, commis de négociant ; courtier de navires en 1818
Dans une demande de passeport adressée au citoyen préfet de la Gironde le 6 floréal an VIII (26/04/1800) il dit qu'il est conscrit mais qu'il demande l'autorisation de compter à qui de droit 300 F pour obtenir un congé définitif « *ce faisant vous aurez procuré, M. le Préfet, à un jeune homme les moyens de s'utiliser d'une manière plus avantageuse à la République et plus convenable à sa santé chancelante* ». Il fait observer ensuite qu'il pourrait être considéré comme indigent, payant moins de 50 F pour toutes impositions directes réunies mais « *voulant subvenir aux besoins de l'état, j'ai cru en bon Français que je devais lui faire le sacrifice de l'offre ci-dessus [les 300 F] pour que ces fonds puissent servir à équiper un homme susceptible par sa santé de devenir un meilleur militaire que moi.* » On lui accorde la dispense « *comme étant atteint d'affection du cerveau* » (ce qui ne l'empêche pas de se marier et d'atteindre l'âge de 82 ans ! Les exemptions ou réductions de service militaire pour raisons plus ou moins réelles de santé existaient déjà).

La dispense obtenue, il demande un passeport pour la Corogne en Espagne, car il souhaite profiter de l'occasion que lui procure le retour en Espagne d'un jeune homme de cette nation domicilié à la Corogne « *qui veut bien me prendre avec lui pour l'aider dans ses écritures [...] pour me perfectionner davantage dans la langue espagnole, observant au citoyen Préfet que je l'ai déjà étudiée depuis quelques années et qu'il me serait indispensable d'aller dans le pays pour en acquérir l'accent. Je pense qu'il me suffirait d'y rester 8 à 9 mois pour atteindre le but que je me propose, au bout de quel temps je m'en reviendrai sur mes foyers.* » ²⁶

o et b 30/12/1777 Bordeaux, Saint André (1089) ; père capitaine de navire ; parents de la paroisse Saint Eloy ; p Sr Jean Leblanc; m Dlle Catherine Combelle de Leblanc
+ 12/06/1860 Bordeaux 2°, cours Napoléon 174 ; 82 ans, veuf de Renée Françoise Groleau

x 1800/1818 Renée Françoise **GROLEAU** (fille de Pierre sieur de Beauregard et Rose Françoise LEGUEY ? ²⁷)

o 14 b 15/11/1785 Nantes, Saint Nicolas ?
+ /1855

2.1a.1.9 Guillaume MANPETIT x 1764 Marie PINARD

1 Gabriel MANPETIT

o 04 b 29/02/1765 Trois Rivières ; p Gabriel Pinard ; m Anne Marie Bedée
+ après le 05/03/1791 ²⁸

2 Marie Eugénie MANPETIT

o 14 b 25/01/1767 Trois Rivières ; p Jean Baptiste Duclos ; m dlle Eugénie Coquille

Sort de ces enfants inconnu

²⁶ 3 L 183.

²⁷ Patrice Lionnet, cyprienpl sur Geneanet (donne comme référence l'arbre de Cédric Groleau, poséidon75 sur Geneanet, qui n'existe plus) : donne les deux prénoms mais ne connaît pas le mariage. Donne date décès à Bordeaux 26/09/1844 : néant à cette date.

²⁸ 05/03/1791 M^e Barbier acte de vente d'un nègre. Témoin, il habitait Trois Rivières.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2.1a.1.10 Joseph Michel MANPETIT x 1773 Marie Clément COUPERIE

1 Catherine MANPETIT

o 12 b 13/12/1774 Bordeaux Saint André (1206) ; père négociant ; parents de la paroisse Saint Michel ; p Joseph Manpetit, oncle (signe Manpetit aîné) ; m Catherine Couperie de David tante et à sa place Élisabeth David sa fille

Cm M^e Gatellet Bordeaux

x 26 fructidor XII (13/09/1804) Bordeaux, Charles Joseph Auguste **JARRY**, docteur en chirurgie, fils de + Philippe Raymond et Marie TOULIURE

o 20/11/1774 Saint André de Cubzac (Gironde)

2 Étienne MANPETIT

parrain de sa sœur Catherine en 1785

commis de négociant demeurant en 1805 avec ses père et mère

o 09/02/1777 Bordeaux Saint André (129) ; père négociant ; parents de la paroisse Saint Michel ; p sieur Estienne Lafitte ; m Marie Manpetit Maisain

x 23 brumaire XIV (14/11/1805) Bordeaux, Catherine **GERBIER**, fille de Jacques, forgeron, et + Marie Blanche COUSTEAUD

o 03/10/1779 Bordeaux

d'où

2.1 Michel MANPETIT

o 1807 Bordeaux

+ 16/10/1808 Bordeaux 2, 13 mois

2.2 Marguerite ou Catherine Mathilde MANPETIT

o 1807/1808

+ 27/03/1865 Bordeaux 3, 57 ans

x 15/07/1830 Pierre **DEMAY de CERTANT**, fils de Jean et Marie Madeleine de TURPIN de JOUÉ ²⁹

d'où postérité

3 Marie MANPETIT

o 28 b 29/01/1782 Bordeaux Saint André (89) ; père négociant ; parents de la paroisse Saint Michel ; p Pierre Manpetit cousin germain ; m Marie Manpetit tante paternelle

4 Catherine MANPETIT

o et b 23/05/1785 Bordeaux Saint André (484) ; père négociant ; parents de la paroisse Saint Michel ; p Étienne Manpetit, frère (n'a pu signer) ; m Catherine Manpetit sœur (signe)

5 Michel Hyacinthe MANPETIT

o et b 04/12/1786 Bordeaux Saint André (1187) ; père négociant ; parents de la paroisse Saint Michel ; p Michel Beaulieu Manpetit ; m Catherine Manpetit, sœur

6 Thérèse MANPETIT

o 11 b 12/06/1788 Bordeaux Saint André (545) ; père négociant ; parents de la paroisse Saint Michel ; p Louis Manpetit ; m Thérèse David

²⁹ De May de Certant, Guienne, monographie, 1886 (numérisé par Gallica et indexé par Geneanet)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Septième génération

A partir de cette génération nous n'avons recherché que la postérité en Guadeloupe et très partiellement à Bordeaux.

2.1a.1.6.3 Michel Beaulieu MANPETIT x Élisabeth DUBOIS DE NORD

De notre ancêtre Michel Beaulieu nous ne connaissons ni le baptême (protestant ?), ni le mariage (lacunes des registres guadeloupéens à l'époque révolutionnaire) ni le décès (dit « absent » : disparu en mer ?) !

1 Charles MANPETIT

o 28 frimaire VIII (18/12/1799) Les Abymes, habitation de la veuve Dubois de Nord
+ /1821

2 Pierre Beauséjour MANPETIT

praticien (1822) ; huissier au tribunal (1826) ; habitant propriétaire au Lamentin (1838)
o 25 brumaire X (16/11/1801) d 2 prairial XII (22/05/1804) Les Abymes, habitation de la veuve Dubois de Nord
+ 04 d 05/11/1846 Les Abymes, 45 ans, habitation Bernus du Sr. Questel aîné, son beau-frère
Cm 28/08/1820 M^e Cottin
x 30/08/1820 Pointe à Pitre Marie Aurore **QUESTEL**, fille de + Jean Baptiste et Marie Félicité LAMBERT
o 20/10/1801 Sainte Anne
+ 1838/

3 Paul MANPETIT

o 29 messidor XI (18/08/1803) d 2 prairial XII (22 5 1804) Les Abymes, habitation de la veuve Dubois de Nord.
+ 6 nivôse XIII (27/12/1804) Pointe à Pitre, rue des Capitaines, 16 mois

4 Pierre MANPETIT

o 18 d 20 brumaire XIV (09/11/1805) Pointe à Pitre, rue des Abymes
+ /1838

5 Jean Pierre Michel dit Monrose MANPETIT

employé au greffe de Pointe à Pitre (1835-36) ; clerc de notaire (1840); habitant propriétaire aux Abymes, habitation La Chaumière de son beau-père (1843) ; secrétaire de mairie aux Abymes (1848)
o 21/05 d 26/06/1807 Pointe à Pitre
+ 20/03/1848 Pointe à Pitre, 41 ans
Cm 14/01/1835 M^e Charles Anatole Leger
x 15/01/1835 Pointe à Pitre, Jeanne Joséphine Bibiane dite Ketty **QUESTEL**, fille du Sr Jean Baptiste, praticien, et dame Marguerite Joséphine CHANTE ³⁰
o 1820 Pointe à Pitre (14 ans au mariage)
+ 1899/ (alors au Lamentin)

³⁰ Mariage 01/05/1813 Port Louis.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

6 Joseph Catherine dite Mezida MANPETIT

- o 10/06/1809 Les Abymes, habitation de la veuve Dubois de Nord, père absent de la colonie
- + 01/10/1882 Pointe à Pitre, 10 h du soir, dans sa maison rue Tacher, 73 ans notoriété après son décès (pas d'inventaire) M^e Louis Guilliod 29/03/1883
- x 17/09/1832 Pointe à Pitre, Arthur Rodrigue **CHEVALIER**, fils de Gaspard RODRIGUE et Françoise DURAND
- o 07 d 08 ventôse V (25/02/1797) Cancale (Gaspard Jean RODRIGUE)
- + 30/03/1859 Pointe à Pitre

2.1a.1.5.5a Pierre MANPETIT ax 1802 Anne Solitude Marguerite DUBOIS DE NORD

1 Marianne MANPETIT

- + 15 frimaire XIII (06/12/1804) Pointe à Pitre, 5 jours

2.1a.1.6.5b Pierre MANPETIT bx 1805 Françoise Marie POMMIER

1 Michel Réjoui MANPETIT

- négociant (1832) ; propriétaire aux Abymes ; conseiller municipal aux Abymes (1848) tuteur de son neveu Louis Augustin Marie Piston
 - o 06 d 10/08/1806 Pointe à Pitre
 - + 31/08/1857 Pointe à Pitre, maison de dlle Jean Petit, 4 bis rue de Turenne où il a été transporté malade
 - x 08/10/1832 Pointe à Pitre, Louise Sarrazine **SARRAZIN**, fille de + Sr Charles Denis et + Marie Eléonore TENEAU
 - o 1799/1800 Sainte Anne (32 ans à son mariage)
 - + 20/07/1892 Pointe à Pitre, Place de l'Eglise
- d'où :
- 1.1 Perrine Elise MANPETIT
légitimée lors du mariage en 1832
 - o 06/02/1828 Pointe à Pitre
sort inconnu

2 Pierre Départ dit en famille **Mondélice MANPETIT**

- habitant aux Abymes (1832) ; employé au bureau de l'enregistrement (1834) ; surnuméraire du bureau de l'enregistrement à Pointe à Pitre (1836) ; employé au bureau des hypothèques (1848)
- o 09 d 21/04/1809 Pointe à Pitre
- + 15 d 16/09/1849 Les Abymes
- Cm 07/11/1832 M^e Charles Anatole Leger à Pointe à Pitre
- x 08/11/1832 Pointe à Pitre, Marie Madeleine **DOUBLE**, fille de + François Marie Léonard et dame Marie Eugénie GAUSSIN
- o 13/06/1811 Pointe à Pitre
- + 12/10/1872 Pointe à Pitre ; maison dame veuve Bonfils rue Royale, où elle demeurait ; 61 ans, veuve

3 Angélique MANPETIT

- o 14/06 d 13/07/1812 Pointe à Pitre

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

4 Anne Thérèse Perrine Elise Lodoiska MANPETIT

o 07/10/1815 d 16/04/1816 Pointe à Pitre

+ 15/03/1834 Pointe à Pitre

Inventaire après décès 09/04/1834 M^e Vincent

Cm 17/01/1832 M^e Vincent

x 17/01/1832 Pointe à Pitre, Jean Gabriel **PISTON**, commerçant, fils de Sr Louis

Augustin et + dame Élise Dieudonnée SAINT GIRONS (+ 18/12/1813 Pointe à Pitre)

o 23/08/1807 d 05/02/1808 Pointe à Pitre

+ 13 d 14/09/1832 Pointe à Pitre ; décédé sur l'habitation Gélas au Petit Canal ;

déclaré par son beau-frère Pierre Mondélice Manpetit, 24 ans, habitant propriétaire aux Abîmes

d'où postérité

5 Eugène Pierre Camille MANPETIT

commerçant (1840) ; commis de négociant (1847) ; agent d'affaires (1848) ; percepteur et receveur municipal aux Abymes et au Gosier (1856-1857) ; propriétaire aux Abymes, hameau de la Providence (1858) ; secrétaire municipal à Sainte Rose (1865, 1873, 1880) ; habitant hameau Monrepos (1880) ; secrétaire municipal au Morne à l'Eau (1881-1883)

o 27/01/1818 d 17/06/1819 Pointe à Pitre, dans la maison de son père, 9 rue de Nozières

+ 1883/1885

x 04/11/1839 Pointe à Pitre, Marie Félicité **ESCARGUEL**, fille de + Jean Martin André (+ 09/03/1833 Pointe à Pitre) et + Marie Henriette QUESTEL (+ 14/12/1822 Pointe à Pitre)

o 30/07 d 23/08/1820 Pointe à Pitre

+ 08/03/1881 Sainte Rose ; 60 ans ; hameau Monrepos section Viard ; déclaré par Pierre Camille Eugène Manpetit, 63 ans, secrétaire municipal, son époux

6 Jean Baptiste Anne Louis Léopold MANPETIT

employé de l'usine Darboussier

liste des Français de Puerto Rico (Registro de inscripciones de Vieques, 1838-1845) :

56.-MANPETIT, Leopold. Natural de Guadalupe; de 24 años de edad ; labrador ; reside en Vieques en el 1839 ; soldado de la milicia urbana, primera compañía

cité 12/07/1849 M^e Johanneton ; 21/12/1897 M^e Guilliod

o 20/12/1820 d 13/01/1821 Pointe à Pitre

+ 17/03/1896 Pointe à Pitre, maison du sr Alexis Saint Marc, rue Alsace Lorraine, où il demeurerait passagèrement ; 73 ans, comptable d'usine ; déclaré par Paulin Arthur Manpetit, 60 ans, inspecteur des contributions, cousin ³¹, domicilié à Pointe à Pitre, et Fontenelle Manpetit, 28 ans, habitant aux Abymes, fils

x 18/01/1848 Les Abymes, Marie dite Médélice **BOURGET**, fille de + Jean et Marie Joseph GUILLERMIN

o 12/03/1819 Pointe à Pitre

+ 26 d 27/06/1896 Les Abymes ; 77 ans ; habitation Petit Pérou, section de la Plaine, où elle demeurerait ; déclaré par son fils Fontenelle, 30 ans, et Victor Anquetil, 27 ans, tous deux géreurs d'habitation aux Abymes ³²

ax Jean Joseph LAMBERT

³¹ C'est un neveu, fils de son cousin germain Pierre Beauséjour.

³² acte M^e Guilliod 21/12/1897.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

7 Louise Lambertine MANPETIT

o 17/09 d 02/10/1824 Pointe à Pitre

+ 03 d 04/07/1892 Pointe à Pitre, place de l'église maison demoiselle Eudora Dubourdiou ; déclaré par Paulin Arthur Manpetit, 56 ans, vérificateur des contributions domicilié à Pointe à Pitre, son cousin, et Edgard Manpetit, 45 ans, entrepreneur à Basse Terre, son neveu

8 Pierre Edgar MANPETIT

o 27/08 d 06/10/1827 Pointe à Pitre

+ 08 d 26/02/1843 Pointe à Pitre (tremblement de terre)

2.1a.1.6.6 Jean MANPETIT x 1800/ Renée Françoise GROLEAU

1 Pierre Jules MANPETIT

avoué près le tribunal civil de Bordeaux

o 22 d 25/05/1818 Bordeaux 1

+ 15 d 16/08/1898 Bordeaux 2 : 80 ans ³³ ; avoué honoraire, veuf, cours d'Alsace Lorraine 121

x 05/09/1855 Bordeaux, Élisabeth Marie BROUSSE, fille de Raymond, négociant, et Jeanne Eulalie BROUSSE

o 11/06/1831 Bordeaux

+ /1896

d'où au moins

1.1 Marie Renée Jeanne Isabelle MANPETIT

o ca 1865 Bordeaux

+ 10 d 11/03/1896 Bordeaux 2, cours d'Alsace Lorraine 121 ³⁴

x Étienne William Marie **COUMAU**, fils de Jean Martial Louis Herman Alfred Étienne et Marie Rose MARIDAN ³⁵

o 16/10/1862 Vianne (Lot et Garonne, 47)

+ 23/08/1950 Bordeaux 3, 87 ans

ax 11/06/1901 Bordeaux 3, María del Carmen Eladia Margarita RIVAS

d'où postérité

1.2 Louise MANPETIT

+ 1896/

1.3 Thérèse MANPETIT

+ 1896/

³³ Bernard Glotin, blingot sur Geneanet.

³⁴ Source : La Petite Gironde 12/03/1896 :

William Coumau et ses enfants, M. Manpetit avoué honoraire, M. et Mme E. Coumau, Mlles Louise et Thérèse Manpetit, M. Charles Coumau, les familles Georges Brousse, Clément Gizard, Louis Descoubès, Alfred Coumau et Charles Desbarrats, prient d'assister aux obsèques de

Mme William Coumau née Manpetit,

leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, le 12/03 église Saint Paul (maison mortuaire cours d'Alsace Lorraine 121).

³⁵ Les informations sur William Coumau viennent de Serge Poeuf, spoef sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

A partir de la huitième génération nous suivrons successivement la descendance d'abord des 2 fils de Michel Beaulieu MANPETIT x Élisabeth DUBOIS DE NORD, Pierre Beauséjour et Monrose puis celle des fils de Pierre MANPETIT bx 1805 Françoise Marie POMMIER

Descendance de Pierre Beauséjour MANPETIT

Huitième génération

2.1a.1.6.3.2 Pierre Beauséjour MANPETIT
x 1820 Marie Aurore QUESTEL

1 Ermance Elisabeth MANPETIT

o 02 d 20/05/1822 Pointe à Pitre Les Abymes

+ 01/02/1894 Pointe à Pitre, maison du sr Henry de Faucompré rue Peynier où elle demeurerait passagèrement ; domiciliée au Lamentin ; veuve ; déclaré par Paulin Arthur Manpetit, 58 ans, inspecteur des contributions directes, frère, et Fernand Monroux, 49 ans, secrétaire de la Société sucrière Souques, ami

Cm 20/01/1846 M^e Charles Anatole Leger

x 21/01/1846 Pointe à Pitre, Joseph Marie Marc **BRUGÈRE**, chevalier de la Légion d'Honneur le 08/01/1845 ³⁶, vérificateur des poids et mesures à Pointe à Pitre, domicilié rue de Nozières, chef de bureau de 1^{ère} classe à la direction de l'Intérieur à Basse Terre (1856 et 1868), secrétaire de mairie aux Trois Rivières (1871), journaliste (1876), gérant de la Société Le Courrier de la Guadeloupe (1882), fils de Pierre et + Marie Anne RAZOUS (+ 29 3 1836 Toulouse)

o 27 d 30/04/1816 Toulouse ³⁷

+ 04 d 05/02/1892 Le Lamentin, dans la maison du sieur de Montguillard, place de l'église ; 75 ans, chevalier de la Légion d'honneur, ancien chef de bureau de 1^{ère} classe à la Direction de l'Intérieur

d'où postérité

2 Edmond Pierre MANPETIT

o 05/11/1824 d 03/03/1825 Pointe à Pitre

+ 07/12/1827 Pointe à Pitre

3 Catherine Hortensia MANPETIT

o 22 d 23/12/1826 Pointe à Pitre

+ 09/10/1827 Pointe à Pitre

4 Felix MANPETIT

o 09/09 d 07/10/1828 Pointe à Pitre

+ 23 d 24/08/1829 Pointe à Pitre

5 Ferdinand Paul MANPETIT

o 01/02/1834 Le Lamentin

+ 23/10/1834 Pointe à Pitre

³⁶ LH/378/39 ; alors sergent major d'artillerie de la Marine.

³⁷ Date de naissance donnée sur son dossier de la Légion d'honneur.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

6 Paulin Arthur MANPETIT

contrôleur des contributions à Basse Terre (1871, 1894)

o 31/12/1835 d 08/01/1836 Pointe à Pitre

+ 1903/ (à Saint Claude à cette date ! M^e Gabriel) /1913

x 12/06/1860 Basse Terre, Laurence Françoise Mathilde **LAFAGES**, fille de Laurent et
+ Honorine Sophie Mathilde BRISSE (+ 08/09/1850 Basse Terre)

o 06/02/1837 Bouillante

+ 1913/ ³⁸

sans postérité

Branche éteinte en ligne agnatique

Descendance de Jean Pierre Michel dit Monrose MANPETIT

Huitième génération

2.1a.1.6.3.5 Jean Pierre Michel dit Monrose MANPETIT

x 1835 Jeanne Joséphine Bibiane dite Kitty QUESTEL

1 Joséphine Elvina MANPETIT

o 11 d 15/03/1836 Pointe à Pitre ; habitation Questel aux Abymes ; déclaré par le père
en présence de Jean Baptiste Questel, 46 ans, habitant propriétaire aux Abymes, aïeul
maternel, et Arthur Rodrigue Chevalier, 38 ans, entrepreneur à Pointe à Pitre

+ 1871/

sans alliance

2 Pierre Gaston MANPETIT

o 03 d 06/09/1838 Pointe à Pitre ; habitation La Chaumière, banlieue de Pointe à Pitre ;
déclaré par le père en présence de Jean Baptiste Questel, 48 ans, habitant propriétaire
aux Abymes, aïeul maternel, et Jean Louis Auguste Houdin D'orgemont, 32 ans,
notaire

+ 03/01/1840 Pointe à Pitre

3 Jean Baptiste Jules MANPETIT

employé à l'usine Darboussier (1871-1882), contremaître à Sainte Rose (1896) ³⁹

o 11 d 18/08/1840 Pointe à Pitre ; maison sur la propriété La Chaumière, Pointe à Pitre
extra-muros ; déclaré par le père en présence de Jean Baptiste Questel, 50 ans,
habitant propriétaire aux Abymes, aïeul maternel, et Charles Louis Albert Chérot
Dupavillon, 21 ans, clerk de notaire

+ 1899/ ⁴⁰

x 29/04/1878 Les Abymes, Marie Cécilia Berthe **BROSSEAU**, fille de + Jean Jacques
Auguste et dame Louise Anne Marthe DUBOIS

o 06/06/1858 Morne à l'Eau (19 ans à son mariage)

+ 02/02/1886 Pointe à Pitre

sans postérité ?

³⁸ Pension civile de 666 fr. avec jouissance le 09/08/1913 à Laurence Françoise Mathilde Lafages
veuve Manpetit (J.O. 26/10/1913).

³⁹ J.O. Guadeloupe 30/10/1896.

⁴⁰ Témoin au 3^{ème} mariage de son frère ; domicilié aux Abymes.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

4 Paul Arthur Olivier MANPETIT

gérant d'habitation aux Abymes (1875), au Petit-Bourg puis au Lamentin (1882) ;
commerçant propriétaire au Lamentin en 1894

o 11 d 16/07/1843 Les Abymes, maison principale de l'habitation La Chaumière ; déclaré
par le père en présence de Jean Baptiste Questel, 52 ans, propriétaire aux Abymes,
aïeul maternel, et Arthur Rodrigue Chevalier, 42 ans, propriétaire à Pointe à Pitre,
oncle par alliance

+ 1899/

Cm M^e Alexis Leger

ax 07/03/1866 Pointe à Pitre, Marie Catherine Lydie dite Antonia ABRIAL, fille de
+ Adolphe Antoine (+ 24/01/ 1849 Basse-Terre) et Anne Jeanne TESSIER

o 10/08/1837 Pointe à Pitre

+ 11/02/1878 Pointe à Pitre ; 39 ans, domiciliée aux Abîmes, déclaré par Paulin Arthur
Manpetit, 42 ans, vérificateur des contributions, cousin par alliance

Cm 26/06/1878 M^e Alcide Leger

bx 29/06/1878 Les Abymes, Marie Julie LAMBERT, fille de + Jean Joseph (+ 12/03/1847
Les Abymes) et Marie BOURGET, épouse en secondes noces de Jean Baptiste Anne
Léopold MANPETIT, employé de l'usine d'Arboussier

o 1841/1842 (36 ans au mariage) Les Abymes

+ 16 d 17/02/1896 Saint François

Tm M^e Guilliod 10/07/1895 déposé 11/03/1896 ⁴¹. Elle laisse pour héritiers : sa mère
Marie Bourget veuve en premières noces de Jean Joseph Lambert, épouse en
secondes noces puis veuve de Jean Baptiste Anne Léopold Manpetit ; sa nièce Marie
Félicie Athanase Lambert ; ses frères et sœurs utérins Joseph, Réjoui, Fontenelle et
Antonia Manpetit. Lègue à sa belle-fille Blanche Manpetit épouse de Fontenelle
Manpetit la petite habitation Bagatelle au Lamentin ⁴²

Cm 24/01/1899 M^e Guilliod

mariage au domicile de l'époux, malade, habitation Caillou, section Belle Rivière

cx 28/01/1899 Le Lamentin, Adélaïde Louise Eugénie BONFILS, fille de + François

Robert Benjamin (+ 30/11/1790 Sainte Rose) et + Élisabeth Eugénie MASSE (dernier
domicile inconnu), habitants propriétaires au Gosier

o 05/06/1845 Le Gosier

+

5 Marie Joséphine Elvire MANPETIT

o 17 d 25/12/1845 Les Abymes, habitation dite La Chaumière appartenant à Jean
Baptiste Questel ; déclaré par le père en présence de Jean Baptiste Questel, 54 ans,
propriétaire aux Abymes, aïeul maternel, et Pierre Beauséjour Manpetit, 43 ans, oncle
paternel, tous deux habitants propriétaires aux Abymes

+ 1901/

Cm 24/04/1868 Me Lacroix

x 25/04/1868 Pointe à Pitre, Joseph Henri Victor **ANQUETIL**, commis de négociant, fils
de + François Gabriel Eugène (+ 23/05/1851 Pointe à Pitre) et Julie Victoire Fortunée
MASSE

gérant du journal Le Courrier de la Guadeloupe en 1901 ⁴³

⁴¹ M^e Guilliod, 20 et 21/12/1897.

⁴² M^e Guilliod, 20 et 21/12/1897.

⁴³ M^e René Ruillier 13/06/1901, vente d'un immeuble à Pointe à Pitre rue de la Liberté.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o 27/10/1843 Les Abymes
+ 1901/
d'où postérité

Neuvième génération

2.1a.1.6.3.5.4a Paul Arthur Olivier MANPETIT
ax 1866 Marie Catherine Lydie dite Antonia ABRIAL

1 Blanche Jeanne Gabrielle MANPETIT

o 18 d 27/04/1868 Pointe à Pitre, maison du Sr Privat, rue des Jardins, où demeure
passagèrement le père
+ 1898/

Cm 05/07/1888 M^e Guilliod

x 07/07/1888 Le Lamentin, Marie Benjamin Fontenelle **MANPETIT**, gérant d'habitation
au Petit Canal, fils de Jean Baptiste Anne Louis Léopold, comptable et propriétaire aux
Abymes, et Marie BOURGET (2.1a.1.6.5b.6.6)

o 13 d 23/08/1863 Les Abymes
+ + 20/10/1898 Le Lamentin
d'où postérité (voir son époux)

2 Louise Isabelle Berthe MANPETIT

o 31/03 d 07/04/1875 Les Abymes, hameau Petit Pérou, section de Céligny
+ 1878/1899 ⁴⁴

Branche éteinte en ligne agnatique

Descendance de Pierre Départ dit Mondélice MANPETIT

Huitième génération

2.1a.1.6.5b.2 Pierre Départ dit Mondélice MANPETIT
x 1832 Marie Madeleine DOUBLE

1 enfant masculin anonyme

sorti du sein de sa mère hier 16/09/1834 à 10h
+ 17/09/1834 Pointe à Pitre, rue des Jardins

2 Pierre Jules MANPETIT

o 03 d 08/01/1836 Pointe à Pitre
+ 21/01/1836 Pointe à Pitre ; sur l'habitation de Manpetit père aux Abymes ; déclaré par
ses oncles Réjoui Michel, 29 ans, habitant propriétaire aux Abymes, et Jean Pierre, 28
ans, employé au greffe

3 Anne Marie Cécile MANPETIT

o 08 d 09/02/1837 Pointe à Pitre
+ 17/02/1837 Pointe à Pitre, rue de la Reine

⁴⁴ Olivier Manpetit a deux enfants lors de son 2^e mariage et une seule fille au 3^e.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

4 Marie Joseph Armand MANPETIT

o 27 d 30/03/1848 Pointe à Pitre, rue Royale

+ 04/02/1851 Pointe à Pitre ; boulevard intérieur de la Loi où demeure la mère veuve ;
déclaré par ses oncles Pierre Camille Eugène Manpetit, 33 ans, agent d'affaires à
Pointe à Pitre, et Léopold Manpetit, 30 ans, habitant propriétaire aux Abîmes
(+) dans le cimetière de l'habitation de Michel Réjoui Manpetit son oncle aux Abîmes

Branche éteinte en ligne agnatique

Descendance d'Eugène Pierre Camille MANPETIT

Huitième génération

2.1a.1.6.5b.5 Eugène Pierre Camille MANPETIT

x 1839 Marie Félicité ESCARGUEL

Nous avons retrouvé certains actes, de décès en particulier ou concernant les conjoints, grâce à l'arbre de Stéphane Dupas, sdupas sur Geneanet.

1 Marie Anne Eugénie MANPETIT

o 25/10 d 04/11/1840 Pointe à Pitre, maison du Sr Escarguel, 69 rue des Jardins

+ ? avant le 31/01/1882 ⁴⁵

2 Marie Henriette MANPETIT

o 30/09/1842 d 06/07/1843 Pointe à Pitre, rue des Aymes, maison du Sr Daguin

+ 15 d 16/09/1904 Trois Rivières ; 62 ans, célibataire ; décédée habitation Cardonnet,
section Soldat, chez le sieur Louis Emmanuel Butel, 64 ans, son beau-frère, déclarant
avec Jacques Duzan, 51 ans, gèreur d'habitation

3 Marie Louise Lodoiska MANPETIT

o 02 d 07/10/1844 Les Aymes, habitation les Rosiers

+ 28/08/1893 Basse Terre, dans sa demeure rue de Penthièvre ; 50 ans ; déclaré par
son frère Edgard, 46 ans, propriétaire
sans alliance mais une fille ⁴⁶

4 Jean Baptiste Edgard MANPETIT

gèreur d'habitation à Basse-Terre (1881), à Gourbeyre (1882); entrepreneur à Pointe à
Pitre (1892)

o 04 d 13/01/1847 Pointe à Pitre, rue de la Reine ; déclaré par le père, en présence de
Pierre Départ Manpetit, 38 ans, employé au bureau des hypothèques, oncle paternel,
et Joseph Marie Marc Brugère, 30 ans, chevalier de la Légion d'honneur, vérificateur
des poids et mesures, cousin

+ après le 04/07/1892 ⁴⁷

⁴⁵ M^e Guilliod 31/01/1882.

⁴⁶ M^e Guilliod 31/01/1882.

⁴⁷ Cité le 04/07/1892 + Lambertine Manpetit (sa tante).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

5 Marie Gabriel Théodore MANPETIT

- o 28/11 d 05/12/1848 Pointe à Pitre, maison de la veuve de la Marre, rue de la Loi
- + 05/12/1855 Pointe à Pitre, maison de dame veuve Questel, 13 rue Tascher, où il a été transporté malade

6 Marie Louise Amélie MANPETIT

- o 17 d 21/07/1854 Les Abymes ; hameau de la Providence n° 1, section des Petites Abymes
- + 23/02/1910 Trois Rivières ⁴⁸
- Cm M^e Louis Benjamin Fontenelle Lacroix, Pointe à Pitre, 18/11/1873
- témoins de l'épouse Louis Anne Léopold Manpetit, 52 ans, habitant propriétaire aux Abymes, oncle paternel, et Paulin Arthur Manpetit, 37 ans, contrôleur des contributions directes à Basse Terre, cousin germain
- x 19/11/1873 Sainte Rose, Louis Emmanuel **BUTEL** fils de Saint Louis et Marie Cécilia Eudoxie DUFLO, habitants propriétaires à la Pointe Noire
- au mariage habitant propriétaire, inspecteur des contributions directes
- o 07 d 08/03/1840 Vieux Habitants
- + 10/03/1924 Vieux Habitants ⁴⁹
- d'où postérité

7 Marie Louis Barthélemy MANPETIT

- gérant d'habitation à Morne à l'Eau (1881-82)
- o 25 d 30/08/1856 Les Abymes, hameau de la Providence, n° 1 section des Petites Abymes
- + 1882/ ⁵⁰
- Cm 15/10/1881 M^e Furcy Douillard
- témoins du marié, Louis Emmanuel Butel, 41 ans, percepteur à Pointe Noire, et Jean Baptiste Edgard Manpetit, 35 ans, gérant d'habitation à Basse Terre ; de la mariée, Louis Marie Joseph Astyannax de Lacaze, 48 ans, propriétaire à Capesterre, et Charles Ernest Marie Hyacinthe Agénor de Venture, 30 ans, propriétaire à Sainte Anne
- tuteur de l'épouse, 18 ans : Louis Marie Ernest Dagomel, par délibération du conseil de famille le 12/10/1881
- x 15/10/1881 Le Moule, Louise Cinna Marie Amélie Blanche de VENTURE, fille de + Charles Ernest et + Marie Louise Félicité Cinna de LACAZE, propriétaires à Sainte Anne
- o 20 d 25/11/1862 Basse-Terre
- sans postérité ?

8 Marie Louis Auguste Théodore MANPETIT

- gérant d'habitation à Morne à l'Eau (1882)
- o 13 d 23/10/1858 Les Abymes, hameau de la Providence n° 1, section des Petites Abymes
- + 18/02/1885 Basse Terre, dans sa demeure provisoire rue de l'Église, habitant né aux Abymes domicilié à Morne à l'eau ; déclaré par Eugène Collomb, 27 ans, employé de commerce, son beau-frère
- Cm 17/01/1883 Me Adolphe Cicéron

⁴⁸ Stéphane Dupas sur Geneanet.

⁴⁹ Stéphane Dupas et autres sur Geneanet.

⁵⁰ M^e Guilliod 31/01/1882.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 20/01/1883 Pointe à Pitre, Anne Eugénie Gabrielle **COLLOMB**, fille de + Pierre Jacques (+ 5 2 1872 Pointe à Pitre) et + Marie Honorine Emilie LORGER (+ 18 6 1882 Pointe à Pitre)

o 01/01/1866 Pointe à Pitre

d'où :

8.1 Marie Amélie Félicité Marthe MANPETIT

o 20 d 27/01/1884 Morne à l'Eau, habitation Richeval, section du Nord où son père est gérant

x 24/06/1905 Pointe à Pitre, Joseph Octave Henry **COUGOUL**

Descendance de Jean Baptiste Anne Louis Léopold MANPETIT

Huitième génération

2.1a.1.6.5b.6 Jean Baptiste Anne Louis Léopold MANPETIT
x 1848 Marie dite Médélice BOURGET

1 Marie Jean Baptiste Léonce MANPETIT

o 30/11 d 05/12/1848 Les Abymes

+ 24 d 25/08/1884 Pointe à Pitre ; célibataire, habitant aux Abymes, décédé rue de Condé où il demeurerait passagèrement sans alliance

2 Louis Camille Choisy MANPETIT

o 04 d 12/11/1850 Les Abymes, habitation Guillermin
+ /1890

3 Marie Amélie Antonia MANPETIT

o 15 d 18/07/1853 Les Abymes hameau La Ressource n° 85 aux Petites Abymes ; déclaré par le père en présence de son frère Eugène Manpetit, 35 ans, huissier percepteur
+ 1897/ ⁵¹

4 Louis Camille Choisy Joseph MANPETIT

habitant propriétaire aux Abymes

o 26/05 d 04/06/1855 Les Abymes, hameau de la Providence n° 21, section des Petites Abymes ; déclaré par son oncle Pierre Camille Eugène Manpetit
+ 1897/ habitant Abymes

5 Réjoui Michel MANPETIT

habitant propriétaire aux Abymes

o 23 d 30/04/1858 Les Abymes, hameau la Ressource n° 1, section des Petites Abymes
+ 1897/

6 **Marie Benjamin Fontenelle** MANPETIT

gérant d'habitation aux Abymes (1888), au Lamentin habitation Cannenterre (1890), habitation Belair (1891-1893) ; habitant et commerçant au Lamentin ⁵²

⁵¹ 20/12/1897 M^e Guilliod (voir les Annexes).

⁵² 21/12/1897 M^e Guilliod : il tient un commerce au Lamentin et y possède l'habitation Bagatelle.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- o 13 d 23/08/1863 Les Abymes, hameau Guillermin n°1, section des Petites Abymes
- + 20/10/1898 Le Lamentin ; maison principale de l'habitation Lemesle ; 33 ans
- Cm 05/07/1888 M^e Guilliod
- témoin Paulin Arthur Manpetit, 52 ans, vérificateur des contributions diverses, cousin issu de germain côté paternel des époux
- x 07/07/1888 Le Lamentin, Jeanne Gabrielle Blanche MANPETIT, fille de Pierre Arthur et + Antonia ABRIAL (+ 11/02/1878 Pointe à Pitre) (2.1a.1.6.3.5.4a.1)
- o 18/04/1868 Pointe à Pitre
- + 1898/

Neuvième génération

2.1a.1.6.5b.6.6 Marie Benjamin Fontenelle MANPETIT
x 1888 Jeanne Gabrielle Blanche MANPETIT

1 Marie Gabrielle Alice MANPETIT

- o 07 d 13/10/1890 Le Lamentin, maison principale de l'habitation Cannenterre

2 Jeanne Isabelle Andréa MANPETIT

- o 10 d 16/11/1891 Le Lamentin, maison principale de l'habitation Belair, section Cannenterre
- + 03/08/1971 Capesterre ⁵³
- x Maurice Victor Auguste **DOUILLARD**
- + /1971

3 Rose Olive Eugénie MANPETIT

- o 22 d 30/12/1893 Le Lamentin, maison principale de l'habitation Belair, section Cannenterre ; déclaré par le père, habitant, en présence de Pierre Arthur Olivier Manpetit, 51 ans, commerçant
- + 09/07/1894 Lamentin, au bourg, place de l'église ; déclaré par son grand-père Pierre Arthur Olivier Manpetit, 52 ans, commerçant-propriétaire

Descendance agnatique éteinte en Guadeloupe

ANNEXES

Contrat de mariage de Georges Manpetit et Suzanne Faugerous

Le 28 mars 1722, à Bordeaux, devant Maître Bernard et son collègue, contrat de mariage entre :

- Sieur George Manpetit bourgeois et négociant de Bordeaux, y demeurant paroisse Sainte-Eulalie, fils légitime de défunt Sieur Pierre Manpetit et demoiselle Anne Arbouin, procédant comme majeur et maître de ses droits, ainsi qu'il a déclaré, et assisté de Demoiselle Marie Manpetit sa sœur germaine, d'une part ;
- et demoiselle Suzanne Faugerous, fille de Sieur Joseph Faugerous bourgeois et négociant de Bordeaux et de demoiselle Marguerite Duvignau, demeurant rue de la Rousselle, paroisse Saint-Michel, procédant du consentement de ses père et mère, d'autre part.

⁵³ Mention marginale à l'acte de naissance.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les futurs époux célébreront leur mariage devant notre Sainte Mère Eglise Catholique Apostolique et Romaine.

Les père et mère de la future lui constituent en dot 10 000 livres dont 6 000 représentées par une « échoppe » quai de la Porte des Salinières, et 4 000 livres en espèces payées comptant.

Ils ont convenu que, pendant trois ans, les jeunes époux vivront au foyer des Faugerous. Pendant ces trois ans, Joseph Faugerous et son gendre seront associés à parts égales dans leurs affaires. Le beau-père sera cependant seul à tenir les livres et la caisse. Les futurs époux s'associent par moitié aux acquêts qu'ils feront pendant leur mariage. Ils se font donation réciproque au survivant de 1 000 livres. En outre, le futur reconnaît comme biens propres de la future, 3 000 livres de bagues et bijoux.

Le contrat est passé dans la maison du Sieur Faugerous.

Signé : G. Manpetit, Suzanne Faugerous, Faugerous, Marie Manpetit, Marguerite Duvignau, la veuve Peyrounet, Guilhem, Delisle et Bernard notaires royaux.

(Minutes de Bernard, notaire à Bordeaux, AD Gironde, cote 3E 13540)

Nota : on ne trouve aucune mention de la célébration de ce mariage ni dans les registres de Saint-Michel, ni dans ceux de Sainte-Eulalie, paroisses des époux : Georges Manpetit a fait bénir son mariage à Blanquefort, à la campagne, par un curé moins exigeant que ceux de Bordeaux sur la catholicité des époux.

L'affaire des moëdes rognées ⁵⁴

Grâce à l'amabilité de M. Petitjean Roget qui nous avait signalé l'existence d'un document que nous ignorions, nous avons des éléments complémentaires très intéressants sur notre ancêtre Joseph Manpetit, capitaine de navires.

En octobre 1773, le capitaine Manpetit se trouvait à Saint Pierre, le grand centre du commerce de la Martinique et de toutes les Antilles Françaises, quand il fut accusé par les sieurs Clauzel frères, négociants, de faux monnayage ! Bienheureuse accusation (pour nous !) qui nous vaut un long factum présentant les arguments des deux parties. En les étudiant et en les comparant, on peut reconstituer les faits suivants.

Le capitaine Manpetit avait reçu en paiement des sieurs Tarteiron frères, armateurs et négociants à Bordeaux, des moëdes, monnaie d'or (« moeda d'ouro ») du Portugal. Or les monnaies étrangères étaient alors réputées marchandise, c'est-à-dire qu'on pouvait les utiliser en paiement (qui devenait alors une sorte de « troc ») mais que le vendeur pouvait refuser d'être payé de cette façon. Cependant, la monnaie française étant rarissime aux colonies, l'usage en accord avec la loi qui, par ordonnance de 1755, autorisait ce commerce, était d'utiliser ces pièces étrangères.

Les sieurs Tarteiron, en payant de la sorte Joseph Manpetit, lui avaient dit de leur rendre ces pièces s'il ne pouvait les employer en paiement de denrées. Joseph Manpetit paya le sieur Dieuzaide, associé du sieur de Perpigna, négociants à Saint Pierre, de 43 de ces pièces et le sieur Dieuzaide paya de son côté un achat aux sieurs Clauzel frères de 24 de ces pièces.

Rendus à leur magasin, les sieurs Clauzel « remarquèrent qu'il y en avait 21 qui avaient un air de nouveauté, qui étaient sablées et fort minces ; que d'ailleurs ces 21 moëdes, quoique toutes neuves en apparence, étaient d'un âge différent ; quelques-unes portaient même une date de fabrication fort ancienne. Toutes ces particularités leur firent naître de violents soupçons sur la nature de ces moëdes. »

⁵⁴ Reproduction du texte publié dans Ancêtres Antillais 22, janvier-août 1981.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ils se rendent alors chez un orfèvre du bourg, le sieur Méry, lequel, ayant fait l'épreuve de l'eau forte, jugea que l'or était au titre mais qu'elles paraissaient coulées et non frappées. De là, ils vont ensemble chez le sieur Menard, garde-poinçon, qui émet le même jugement. Ils se retournent alors contre le sieur Dieuzaide lequel va demander au sieur Manpetit de reprendre les moëdes pour éviter un danger de poursuite en tant que diffuseur de fausse monnaie.

Manpetit n'aurait fait aucune difficulté pour reprendre ces pièces si les sieurs Clauzel les avaient jugées de « *valeur inférieure à la somme pour laquelle ils les avaient reçues en paiement.* » Mais ces derniers publiant, et sur l'avis d'orfèvres, qu'elles étaient coulées et fausses, « *le sieur Manpetit s'est vu forcé de refuser de les reprendre parce que, les reprenant volontairement, il compromettrait sa réputation et celle de ses armateurs.* »

Et il se raidit d'autant plus que l'affaire éclata dans le bourg entier. « *Il y avait eu trop de démarches faites pour que cela pût rester secret ; tout le Bourg fut en fermentation ; chacun voulait voir ces espèces nouvelles et une quantité de personnes venait fatiguer les suppliants [Clauzel] pour les prier de leur laisser voir ces moedes. Le capitaine Manpetit seul était tranquille et répondait à tout avec une obstination incroyable.* »

Interviennent en effet d'autres orfèvres, les sieurs Jacquemie père et fils, Hamon, Raymond, Saint-Aimé Jalibert.

L'affaire est alors portée devant le procureur du roi, Manpetit mis en prison et les pièces examinées par des experts. Or, l'expert juré constate que la monnaie exposée était de bon or et frappée et non coulée : elle n'était donc pas fausse.

Le 30 octobre 1773, une sentence de « *Maître Jacques Petit, écuyer, conseiller du roi honoraire en la Cour, juge royal de Saint Pierre, et Maître Bruant, substitut du procureur du roi au dit siège [...] ordonnait que les pièces d'or tant d'Espagne que de Portugal déposées au greffe, soit par le sieur Manpetit, d'envoi des sieurs Tarteyron et Cie négociants à Bordeaux, soit par divers autres particuliers* » seraient coupées et brisées par le sieur Ménard, orfèvre et garde-poinçon et confisquées au profit du roi ; elle condamnait en outre le sieur Manpetit à rembourser à ceux qui en avaient fait le dépôt la valeur des pièces altérées en argent ayant cours. Cependant, elle le « *déchargeait de l'accusation contre lui intentée, ordonnait en conséquence que l'écrou de son emprisonnement serait rayé et biffé du registre de la geôle, le déboutait au surplus de ses conclusions et ordonnait que la dite sentence serait imprimée, lue, publiée et affichée [...], les dépens pris sur le montant de la dite confiscation.* »

Le 2 novembre, acte d'appel à minima du substitut du procureur général, interjeté par le sieur Manpetit le même jour, et requête de ce dernier à la Cour pour lui accorder main levée des espèces confisquées.

Le 15 novembre, le conseil souverain de la Martinique réuni au Fort Royal (aujourd'hui Fort de France) rend un arrêt « *concernant les monnaies étrangères altérées par l'eau régale* » entre le procureur général prenant fait et cause pour son substitut à Saint Pierre et « *le sieur Joseph Manpetit capitaine de navire, accusé d'avoir répandu dans le public des monnaies d'or d'Espagne et de Portugal altérées et diminuées d'environ un quint de leur poids ordinaire par le moyen de l'eau régale.* » Cet arrêt ordonne de nouveau que les pièces soient coupées par le sieur Menard mais ensuite remises au sieur Manpetit et non pas confisquées et condamne simplement celui-ci aux dépens du procès.

Manpetit, reconnu innocent, publia alors un mémoire justificatif où il qualifiait ses adversaires de « *dénonciateurs imprudents* », scandale pour les Clauzel car cette expression, est « *l'outrage le plus sanglant qu'on puisse faire à des négociants jaloux de leur réputation* » ; ils ne craignent pas l'impression que ferait cette accusation sur les colons martiniquais dont leur famille est honorablement connue depuis plus de 40 ans « *mais le mémoire du Capitaine Manpetit se répandra en France où l'affaire des moedes*

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

fera une vive sensation » ; ils craignent de perdre l'estime et la confiance de leurs représentants et de ceux avec qui ils sont en affaire : « *la délicatesse de leurs sentiments en est justement alarmée ; la perte de leur fortune leur serait moins sensible.* »

Ils se considèrent donc comme « diffamés gratuitement » par le sieur Manpetit qui leur doit réparation.

Manpetit leur répond longuement et point par point en mettant en valeur que « *les sieurs Clauzel frères, insensibles à l'atteinte qu'ils ont portée à l'honneur et à la réputation de leur concitoyen s'affectent d'un reproche qu'ils ont mérité : ils le présentent comme injurieux par l'interprétation qu'ils en font.* » En effet, si les pièces étaient vraiment fausses, il était de leur devoir de les dénoncer comme fausses et d'arrêter leur diffusion. Mais ils ont été imprudents de dénoncer le sieur Manpetit sans preuve suffisante. Et Manpetit de citer la définition du dictionnaire « *Imprudence -dit Trévoux- est opposé à malice* », c'est-à-dire que celui qui la commet n'a aucune intention que les bonnes mœurs puissent réprouber. Ce mot, suivant le même auteur, signifie « *manque de précaution, de délibération, de prévoir les conséquences de quelque chose.* »

Et il ajoute : « *le sieur Manpetit, dénoncé pour exposer au commerce une monnaie coulée et fausse, offense ceux qui l'ont offensé en les qualifiant de dénonciateurs imprudents ; décrété de prise de corps, enlevé chez lui comme criminel de lèse-majesté⁵⁵, traduit publiquement et honteusement dans les prisons, il aurait dû être insensible à ces ignominies et ses dénonciateurs sont d'un caractère sacré : reprocher leur légèreté et leur imprudence, c'est les offenser !*

« *Quoique le sieur Manpetit n'ait pas l'avantage d'appartenir à cette colonie, son honneur n'est pas moins sous la protection de la loi et de la justice ; l'une et l'autre lui doivent ce qu'elles doivent aux autres citoyens ; sa famille à Bordeaux est aussi recommandable que celle des sieurs Clauzel frères ; elle n'a jamais connu dans son sein de distributeur de monnaie coulée et de fausse monnaie.*

« *A la diffamation d'une dénonciation humiliante dans tous ses caractères, aux chagrins que le sieur Manpetit et sa famille ont éprouvés, au dérangement d'affaires qu'une procédure outrageante occasionne, les sieurs Clauzel ajoutent la plainte altière de leur honneur offensé par celui qu'il avaient déshonoré et diffamé. [...] C'est à la justice que le sieur Manpetit se livre avec confiance.* »

Mais nous ignorons ce que décida la justice de cette suite de l'affaire, le greffe du tribunal de Saint Pierre ne commençant aux archives des ANOM qu'en 1785 !

Ces faits appellent quelques commentaires.

D'une part, en ce qui concerne les itinéraires de Joseph Manpetit. Après sa réception comme capitaine de navire en 1761, nous le voyons faire des voyages de commerce entre Bordeaux et les îles : en 1765 sur la Rose Elisabeth vers la Guadeloupe, en 1769 sur le Don de Dieu vers St Domingue. Le temps nous avait manqué pour continuer les recherches aux archives de Bordeaux. Nous l'aurions peut-être vu partir pour la Martinique en 1773 ! Il est amusant d'ailleurs de regarder les registres paroissiaux de Bordeaux à cette période : on y trouve le baptême le 4 juin 1773 de Jean-Louis, son troisième fils et quatrième enfant : le père est absent (il vogue vers la Martinique !). Une recherche poussée dans les registres de Saint Pierre de la Martinique pendant ces années-là (de 1763 à 1779) ne fait apparaître aucune mention de la présence de Manpetit lors des mariages, enterrements ou baptêmes. On le retrouve à Bordeaux au baptême de son quatrième fils, Pierre, en janvier 1776. Ce passage à la Martinique n'était donc bien qu'un

⁵⁵ Le crime de faux monnayage, c'est-à-dire de fabriquer ou de diffuser de la fausse monnaie était assimilé à un crime de lèse-majesté et passible de la confiscation des biens et de la peine de mort.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

passage au cours d'un voyage de commerce. Par contre, à partir de 1783, quand on le voit apparaître sur les registres paroissiaux de Pointe à Pitre, c'est qu'il s'est installé en Guadeloupe et il y restera comme gérant de cargaison jusqu'à son décès en 1787.

D'autre part, pour comprendre cette affaire complexe de moëdes, il faut savoir qu'à cette époque « *les espèces de France sont une sorte de curiosité par leur rareté. La circulation n'est que de monnaie d'Espagne dont la quantité néanmoins ne répond pas aux besoins.* » Les armateurs devaient même prendre (ou comme ici, donner à leurs capitaines) des piastres espagnoles (ou comme ici des moëdes portugaises) au départ d'Europe vers les Isles. « *Les monnaies d'or étaient donc représentées principalement par des pièces espagnoles ou portugaises : la pistole, pièce de 2 escudos, valant 4 piastres, la quadruple pistole, le doublon ; la moëde (meia dobra portugaise de 14 g 288) valant 4 escudos était la plus répandue. [...] Une législation vigilante s'efforce de poursuivre la fraude sur le poids et le titre des moëdes.* »

Pour harmoniser toute cette variété de monnaies, les espèces étaient définies par trois éléments :

- (1) le titre, ou proportion de métal entrant dans la composition de l'alliage avec lequel la pièce est frappée ; du fait des procédés rudimentaires d'affinage des métaux précieux, le titre théorique ne pouvait être rigoureusement respecté.
- (2) le poids ; mais les instrument de pesage étant peu sensibles, toutes les pièces n'avaient pas rigoureusement le même poids.
- (3) le cours, qui était précisé au moment de l'émission.

Nous voyons en effet apparaître ces différents éléments dans l'exposé de Joseph Manpetit : les moëdes litigieuses étaient « au titre » mais trop légères. Pour le cours, Manpetit signale que « *sous le gouvernement de M. de Caylus, les moedes ne valaient que 60 livres* » mais que « *le commerce de l'agrément du gouvernement les reçut pour la valeur de 66 livres.* »

Quant à la différence entre « *coulé* » et « *frappé* », elle est fondamentale. Les pièces frappées sont émises par un gouvernement, légalement, et elles ont été frappées ou marquées, pour les authentifier, tandis que les pièces coulées sont moulées à partir d'un modèle de pièce frappée : c'est de la fausse monnaie.

Enfin, si nous n'avons pas repris tout le détail de l'argumentation de Joseph Manpetit (ou de son avocat M^e Dupin), nous pouvons cependant signaler la solidité de cette argumentation et la variété des éléments auxquels il est fait appel : lois et ordonnances avec citations précises ; définition de dictionnaires ; exposé rigoureux des faits ; étude des conséquences possibles de telle ou telle attitude ou réaction, etc.

Tout ceci n'est que le résumé d'un long factum de 32 pages (ANOM, Archives Moreau de Saint Méry - Recueil de Mémoires, Colonies, Tome XVI – N° 93) complété par l'arrêt du conseil souverain du 15 novembre 1713 (Archives Nationales C/8a/72). Les précisions sur le cours des monnaies étrangères ont été tirées de la thèse d'Alain Buffon « Monnaie et crédit en économie coloniale » 1977 (p. 55 à 58 et 90).

Les NAU DUMONTET

Françoise Angélique NAU, épouse de Joseph MANPETIT, le capitaine de navire, était fille de Pierre NAU-DUMONTET, bourgeois de Bordeaux, greffier des affirmations du Parlement de 1749 à 1755 et de Marguerite LASSIME.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

C'est à Castelmoron d'Albret, dépendant de la commune de Caumont, à 7 km à l'est de Sauveterre de Guyenne et à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Bordeaux que se trouve le berceau de la famille Nau, chez qui on trouve de nombreux magistrats ⁵⁶.

Le baptême de Françoise Angélique n'a pas été retrouvé mais on a celui de son frère André Pierre, le 2 janvier 1739, et de sa sœur Catherine, le 5 mars 1746 (elle meurt l'année suivante). Le baptême d'André Pierre est très intéressant. D'une part, dès cette date, Pierre Nau Dumontet, le père de l'enfant, qui, d'après la date de naissance donnée dans sa provision de greffier en chef de 1749, serait âgé de 18 ans, est procureur au sénéchal de Castelmoron d'Albret... D'autre part, le parrain est le grand-oncle paternel de l'enfant, maître Pierre Puylausy, greffier des affirmations du Parlement de Bordeaux, celui-là même qui fera à son décès Pierre Nau Dumontet son héritier universel, y compris dans sa charge de greffier !

Une particularité, inexplicable pour nous, de signature des Nau : un point et un demi-cercle au-dessus du « u ». Et aussi l'existence d'un Pierre Nau-Dumontet de Puylausy, prêtre du diocèse de Bazas, attaché à la paroisse Saint André des Arts à Paris qui a écrit un « Catafalque de Mgr le Dauphin ou complainte à la mort, traduction d'une élogie, faite à Paris le 20 février 1766 ». Ce même Pierre Nau-Dumontet était trésorier à Saint Seurin de Bordeaux en 1758 et publiait des pastorales héroïques lues dans le salon mondain de Madame Duplessy. Mais nous ignorons la parenté exacte entre ce prêtre et notre famille. Peut-être est-ce un fils de Pierre et de Marguerite Lassime.

Arnaud NAU DUMONTET

substitut du procureur dominal (sic) au siège de Castelmoron diocèse de Bazas y
habitant en 1706 ; procureur fiscal

+ /1743

témoins du mariage : Pierre Baucheron, bourgeois ; M^{tr}e Pierre Puylausy, procureur en la
cour ; Pierre Nau ; M^{tr}e François Bernard, avocat en la cour

x 30/06/1706 Bordeaux, Saint Michel (27/155), Marguerite PUYLAUSY, fille de + Jean,
bourgeois de Bordeaux, et Isabeau COCQ

(+) 21/09/1743 Castelmoron d'Albret, veuve

Pierre NAU DUMONTET

bourgeois de Bordeaux, greffier des affirmations du Parlement de 1749 à 1755
o ca 1729 (18 ans en 1749)

x Marguerite LASSIME

parents de Françoise Angélique NAU, épouse de Joseph MANPETIT

Pierre NAU-DUMONTET de PUYLAUSY

trésorier à Saint Seurin de Bordeaux en 1758 ; prêtre du diocèse de Bazas, attaché à la
paroisse Saint André des Arts à Paris 1766

Pierre PUYLAUSY

greffier des affirmations

o ca 1662

+ 06 (+) 07/03/1749 Bordeaux Saint Siméon ; 86 ans, inhumé dans l'église

⁵⁶ La recherche avait été faite en 1981 par notre cousine Micheline Zollinger. Nous reprenons ici, en le complétant, ce que nous avons écrit pour Ancêtres Antillais 25, janvier/juin 1982.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Quelques actes chez M^e Louis Guilliod fin XIX^e : état de la famille à cette époque

Le 31 janvier 1882, quittance définitive de 30 050 francs donnée à Pierre Labrousse, négociant à Pointe à Pitre, qui s'était rendu adjudicataire d'un immeuble à Pointe à Pitre, au coin des rues de Nozières et Peynier, sur licitation entre les légataires universels et ayants droits de Jean Baptiste Alexandre Questel et sa veuve Élisabeth Fanny Lambert, par divers, dont :

Paulin Arthur Manpetit, vérificateur des contributions à Pointe à Pitre
Jeanne Joséphine Bibiane Questel veuve de Jean Pierre Manpetit, propriétaire à Pointe à Pitre
Jean Baptiste Jules Manpetit, employé à l'usine Darboussier
Pierre Arthur Olivier Manpetit, gérant d'habitation au Lamentin
Marie Joséphine Elvire Manpetit épouse de Victor Anquetil, employé de commerce
Pierre Camille Eugène Manpetit, secrétaire municipal à Sainte Rose
Marie Henriette Manpetit, majeure
Marie Louise Lodoïska Manpetit, à Sainte Rose
Jean Baptiste Marie Edgard Manpetit, gérant d'habitation à Gourbeyre
Marie Louise Amélie Manpetit épouse de Louis Butel, à Pointe Noire
Louis Barthélemy Manpetit, gérant d'habitation au Morne à l'eau
Marie Théodore Manpetit, gérant d'habitation au Morne à l'eau
Marie Antoinette Constance Philomène Manpetit, née le 21/1/1861, à Sainte Rose chez son père Eugène

Le 20 décembre 1897, délivrance de legs à

Marie Antonia Manpetit, majeure, sans profession, aux Abymes
Joseph Manpetit, habitant propriétaire aux Abymes
Michel Réjoui Manpetit, habitant propriétaire aux Abymes
Marie Benjamin Fontenelle Manpetit, gérant d'habitation au Lamentin, d'une part, et
Pierre Arthur Olivier Manpetit, gérant d'habitation au Lamentin
Jeanne Gabrielle Blanche Manpetit épouse de Benjamin Fontenelle Manpetit d'autre part.

Marie Julie Lambert, deuxième épouse de Pierre Arthur Olivier Manpetit est décédée en son domicile à Saint François le 16 février 1896, laissant les héritiers ci-dessus. Elle lègue à sa belle-fille Blanche Manpetit épouse de Fontenelle Manpetit la petite habitation Fontenelle au Lamentin, qu'elle a achetée à Uranie Élisabeth Bottineau (ou Botino) le 06/03/1886 (M^e Guilliod).

Le 21 décembre 1897, ouverture d'un crédit de 10 000 francs par Louis Laurent Marie Ulric Lafages, négociant à Pointe à Pitre, pour les besoins du commerce que Mme Manpetit fait au Lamentin à M. et Mme Fontenelle Manpetit, qui hypothèquent la petite habitation Bagatelle au Lamentin.

Le 6 janvier 1898 Blanche Manpetit, alors veuve de Fontenelle Manpetit, fait dation en paiement de la petite habitation Bagatelle à M. Lafages, pour se libérer de 1 394 francs qu'elle lui doit.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)